

L'itinéraire ouvert de la culture japonaise
Réflexions à partir de la valeur exceptionnelle universelle de la Culture japonaise
et la contribution du christianisme.

Par

Mgr Francesco Follo

Nagasaki

7 novembre 2014

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi une grande joie et un honneur signalé que de m'adresser à vous, fils et filles du Japon, où notre Mère Nature a produit les merveilles d'une beauté incomparable qui parlent au monde entier de la gloire du Créateur. C'est pour moi une profonde émotion d'être parmi vous, sur la terre accueillante du Japon, dans votre pays qui a engendré une culture vénérable qui embrasse les siècles. Vous êtes l'exemple d'une identité riche et enrichissante de valeurs culturelles, religieuses et morales.

Aujourd'hui, j'ai le grand honneur de m'adresser à des habitants de Nagasaki, ville marquée par une histoire particulièrement douloureuse, mais qui a fait naître une culture de paix. Comme signe de cette culture, vous avez offert à l'UNESCO le visage sculpté de l'ange de la Cathédrale. Il a été donné en cadeau comme signe de paix, aidant la mémoire de ceux et celles qui travaillent à l'UNESCO pour éduquer surtout les jeunes aux grands idéaux humanitaires de paix, au développement durable, à l'amélioration des ressources alimentaires et de la coopération entre les nations.

En effet ce visage d'ange sculpté dans la pierre, défiguré par la bombe atomique, rappelle à tous que quand on fait œuvres de guerre au lieu de faire de l'homme un ange, c'est-à-dire un messenger de la paix de Dieu, on défigure l'homme, on détruit sa capacité de transcendance : il devient un fragment de pierre dont le destin final est de devenir poussière.

Cet ange au visage humain nous incite à réfléchir et à travailler afin que tout le monde comprenne que : « *L'homme, et l'homme seul, est « acteur de paix», et « artisan », de la culture; l'homme, et l'homme seul, s'exprime en elle et trouve en elle son propre équilibre.* » (Jean-Paul II, *Discours à l'UNESCO*, 2 juin 1980, n 7). « *L'humanité intégrale s'exprime dans la culture* », affirmait le pape, quand le mot « culture » n'était pas encore devenu le slogan des revendications identitaires et des conflits communautaristes.

L'homme étant un être de nature et de culture, une réflexion sur la culture ne manquera jamais de s'affirmer nécessaire lorsque nous débattons de l'humanité de l'homme, de la spécificité de sa place dans le monde et de sa relation avec la transcendance. La culture est-elle locale ou globale ? Peut-on parler d'une culture universelle ? A ces questions, je me permets de proposer une réponse relativement simple qui découle de la constatation suivante : le sujet qui tente de définir ou de penser la culture est toujours un sujet « en situation », incarné dans un milieu historico-culturel déterminé.

Enfin, comment la culture et l'éducation peuvent-elles bâtir la paix parmi les femmes et les hommes (cf. Prologue de l'acte Constitutif de l'UNESCO? Comment le

pardon, y compris ce qui concerne la bombe atomique, peut être non pas seulement un comportement humain adéquat pour vivre en harmonie, mais un « élément culturel » incontournable pour bâtir une civilisation de l'amour ? Comment la leçon du martyr peut-elle nous apprendre à vivre dans la paix, l'harmonie, l'amour et le respect réciproque ? Il ne faut pas oublier que *les martyrs chrétiens meurent par et pour les autres, non pas contre les autres*. Donc ils appliquent jusqu'aux extrêmes conséquences la logique du pardon et du don.

Pour bien répondre à ces questions il m'est utile de présenter des prémisses liées au Patrimoine mondiale culturel de l'UNESCO.

1 Le Japon et son patrimoine naturel , culturel matériel et immatériel comme contribution à l'enrichissement du monde

1.1. L'importance du Patrimoine culturel mondial : histoire et droit.

L'instrument international le plus connu, proposé par l'UNESCO pour la promotion du patrimoine culturel "matériel" ou "tangibile" (monuments, églises, etc.) est la Convention du 16 novembre 1972 *sur le patrimoine de valeur exceptionnelle pour la communauté internationale toute entière*, ratifiée par presque tous les Etats du monde (actuellement 191 sur 195 Etats Membres de l'UNESCO), qui en ont fait ainsi un instrument légal de portée universelle pour la protection des biens culturels et naturels de la terre. Sur la base d'un tel instrument, cette Agence spécialisée des Nations Unies a pour le moment (en 2014) identifié et déclaré comme patrimoine inaliénable de l'humanité 1007 sites archéologiques, monumentaux et paysagers, qui vont des « sanctuaires naturels » aux paysages fruits de l'œuvre de l'homme, et de centres urbains entiers à des aires archéologiques, en passant par des monuments seuls.

Ce qui est arrivé au patrimoine culturel ainsi qu'aux biens et édifices religieux au cours des deux guerres mondiales du siècle dernier, et ce qui se passe dans les conflits armés actuels, a mis en évidence d'un côté le manque de netteté des normes internationales, et a constitué de l'autre l'occasion d'une réflexion.

Ce patrimoine est important pour au moins six motifs.

- 1) Mémoire à garder par des monuments, pression de notre concept de beauté artistique ou naturelle ;
- 2) lieu fondateur de l'identité collective ;
- 3) lieu d'éducation des nouvelles générations ;
- 4) lieu d'usage à but didactique ou pour le temps libre : le tourisme culturel ;
- 5) enfin, en dernier point mais non le moindre : lieu de culte, dont les croyants ont le droit de jouir quotidiennement ou comme pèlerins.

Le Japon a donc toutes les raisons de vouloir classer de nouveaux sites dans la liste du patrimoine mondial

De nombreux observateurs ont pourtant perçu, dès la fin des années 1980, l'exigence d'associer à un instrument international aussi important un dispositif de protection des richesses "immatérielles" qui constituent le patrimoine, pour ainsi dire, "intangibile" de l'humanité. Après un long chemin d'études et de propositions

l'on est ainsi arrivé à la *Convention Universelle pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, adopté¹ à Paris le 17 octobre 2003 par la Conférence générale de l'UNESCO.

Cette liste ne peut être considérée comme exhaustive que d'une façon superficielle. Elle se veut indicative pour les expressions culturelles qui expriment la vision poétique, religieuse et éthique du monde, contribuant à sensibiliser les populations sur les racines identitaires et morales de l'ancienne culture populaire.

1.2 Patrimoine culturel matériel et immatériel et développement de la personne

Le droit des peuples à la conservation et au développement de leurs identités et traditions culturelles respectives peut être intégré au nombre des droits de l'homme des 185 états-membres représentés à la 31^{ème} session de la *Conférence générale* de l'Organisation le 2 novembre 2001, suite aux tragiques événements du 11 septembre. Il a eu entre autres objectifs de contribuer à l'apparition d'un climat favorable pour faire de la culture un facteur de développement.

La *Déclaration de Johannesburg sur le développement durable* (septembre 2002) a par la suite réaffirmé que la « *riche diversité* » culturelle du monde, constituant une « *force collective* » commune, devrait être employée en premier lieu pour assurer le développement durable (partie 16).

1.3 La Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO du 20 octobre 2005

C'est au concept de développement durable humain et non seulement socio-économique que fait également référence le préambule de la *Convention sur la diversité culturelle*, approuvée à Paris, le 20 octobre 2005, par la Conférence générale de l'UNESCO.

Une telle *Convention* nous permet d'accéder, au niveau juridico-international, et au concept nouveau et plus ample de « patrimoine culturel global », qui comprend des biens dont la conservation va bien au-delà de la simple préservation des objets tangibles.

1.4 Une définition du patrimoine culturel « immatériel »

Si le développement économique et social d'un peuple doit être aussi paramétré à la valorisation de son identité culturelle, il faut cependant clarifier, comme le fait la *Déclaration de Mexico* de la *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, que l'héritage de toute communauté doit être défini non seulement en référence à ses « œuvres matérielles » mais également à celles qui sont « intangibles », ce qui introduit le concept de « patrimoine immatériel » lequel intègre aussi les langues locales, les rites, les croyances, les traditions artisanales.

Je crois que cette Convention est liée à l'important travail de M. Koichiro Matsuura, ancien Directeur général de l'UNESCO. Cet éminent japonais a su la promouvoir grâce au Japon qui a mis en place dès les années 1950 la valorisation de

¹ La Convention a été approuvée par 120 votes « pour » et 8 abstentions.

« Trésors nationaux vivants ». Au sortir de la deuxième guerre mondiale, le Japon entama sa reconstruction parallèlement à l'essor industriel et avec des innovations technologiques, votre beau et grand Pays, conscient de la richesse de son artisanat, prend des mesures pour le préserver. C'est ainsi que sont créés, dès les années 1950, les « Trésors Nationaux Vivants », destinés à la reconnaissance d'un patrimoine immatériel, d'un ensemble d'arts et de savoir-faire d'exception se transmettant oralement, voire physiquement. Je pense que la distinction entre arts majeurs et mineurs n'a pas de sens, et vos « Trésors » qualifient des artisans et artistes aussi variés que le théâtre, les arts martiaux, la musique, la céramique, la laque, le bois... Tous ces savoir-faire ont en commun une excellence dans leur exécution, des techniques préservées et affinées par le temps dans une habile conjugaison de l'histoire et de la modernité.

S'il y a un peuple ou une culture capable de comprendre et de vivre cela, c'est le peuple et la culture du Japon. On dit fort justement que les Japonais aiment l'ordre et l'harmonie mais nous avons pu voir qu'en situation de crise, les Japonais répondent avec une compassion et humanité, comme au moment de la catastrophe Fukushima. Le monde entier a admiré la dignité, la discipline, l'esprit de solidarité et de sacrifice manifesté par les Japonais.

En effet, votre patrimoine culturel (matériel et immatériel) trouve l'une de ses sources principales dans une dimension profonde de l'existence humaine : la sensibilité. Que veux-je dire ? Vous, Japonais, êtes parmi les peuples du monde l'un des plus sensibles à la musique. Le critique musical anglais Ivan Hewett affirme que « le centre névralgique de la musique classique des premières années du XXI^e siècle » n'est pas Vienne, Berlin, Londres ou New York, mais Tokyo, à cause de votre « dévotion passionnée » pour la musique classique. Passion démontrée par le fait qu'il y a plus de salles de concert à Tokyo que dans les autres villes du monde, plus qu'à Berlin.

Je crois aussi que la religion est, avant tout, beaucoup plus proche de ce « sens musical » qu'un système rationnel d'enseignement. Le sentiment religieux implique, avant tout, une sensibilité, une ouverture à la dimension de la transcendance, de la profondeur, de la beauté. Pour sauvegarder et promouvoir cette sensibilité il faut sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel dans son intégralité, au sens matériel et immatériel, y compris sa dimension fondamentale religieuse.

1.5 Patrimoine culturel et identité religieuse

L'UNESCO a actuellement quatre programmes dans le cadre de la protection du patrimoine culturel mais il y manque encore une initiative spécifique et officielle concernant le patrimoine « immatériel » d'intérêt religieux.

Du reste, pour ce qui concerne déjà le patrimoine « matériel », il reste encore beaucoup à faire ; il y a une question délicate concernant l'interprétation du concept de « protection de la diversité religieuse », qui sera donnée soit au niveau communautaire européen soit au niveau international.

Comme l'a récemment affirmé une source faisant autorité, c'est justement à cause de son indifférence, sinon de son hostilité, au grand besoin identitaire religieux depuis le 11 septembre, que la culture européenne-communautaire ne sait pas être aujourd'hui une culture des peuples :

« Ce n'est pas par hasard si aux yeux de nombreux Européens ce que l'on a appelé le « retour du sacré » a semblé aussi inattendu et surprenant. Si le sacré a semblé « revenir », c'est parce que l'on a payé trop longtemps le prix des concessions à la modernité ; concessions qui non seulement assignaient à la religion un rôle de plus en plus marginal par rapport à la vie en société, à la vie publique et même à la démocratie, mais qui se caractérisaient également comme une irrésistible tendance à la sécularisation de tous les aspects du vivre ensemble humain.»². Il faut dire que – à mon humble avis – pour ce concerne l'Asie, le sacré n'a jamais déserté la société

La *Déclaration de l'UNESCO de Mexico* de 1982 avait déjà explicitement clarifié de quelle façon le concept d'héritage culturel incluait également les expressions de la spiritualité des peuples. Comme on le sait, la dimension religieuse a été en revanche rayée du *Préambule* de la « constitution » européenne, en dépit des invitations faites, entre autres, par le Pape Jean-Paul II.

En demandant sans succès l'insertion d'une mention sur l'importance des biens culturels religieux dans le *Préambule* de la Convention sur la diversité culturelle, en tant que *Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture*, j'ai invité la communauté internationale à reconnaître comme partie intégrante du patrimoine culturel et artistique de toute l'humanité les biens d'intérêts religieux, parce qu'il s'agit d'une question concernant « *les aspects objectifs de la diversité culturelle* ». Au nom du Saint-Siège j'ai ensuite adressé un appel à l'UNESCO à prêter une plus grande attention « *à l'aspect religieux, qui n'est pas un simple appendice de la vie des personnes, mais fait partie de leurs légitimes aspirations* ».

2 La Culture du Japon comme espace de liberté offert au monde

2.1 Culture pour la liberté.

Grâce à la richesse de l'héritage du patrimoine mondial, auquel le Japon a donné et fournit encore sa contribution, nous nous demandons, en 2014, quel avenir est encore possible et, si oui, lequel. Non seulement l'humanité mais aussi l'espèce humaine dans son ensemble paraissent menacées. De nombreux éléments nous amènent à nous demander quel avenir est réservé aux jeunes, aux peuples et aux nations, ainsi qu'à notre liberté et à notre foi. Nous ne sommes pas à l'abri d'un retour à la barbarie, tel qu'on a en a connu il n'y a pas si longtemps. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'homme est confronté à la question de sa propre survie. Pour la première fois, il a la capacité technique de détruire le monde entier. La culture d'aujourd'hui doit inventer à tout prix « des raisons d'espérer ».

2.2 Liberté et technologie

L'un des lieux principaux de l'exercice de la liberté est la technologie où le Japon excelle et où il entre en dialogue avec le monde. On oppose souvent foi et technologie mais il s'agit là d'une opposition artificielle. En réalité, ce n'est pas entre la foi et la technologie qu'il y a rivalité mais entre la foi et une certaine technologie qui refuse d'avoir une âme. Encore une fois, le progrès est irrécusable, on pourrait

² LORENZO ORNAGHI, "Perché torna il sacro", *Avvenire*, 13 novembre 2005.

même dire inaliénable, mais il ne peut à lui seul réaliser l'espoir de l'homme. Les espérances que la technique fait naître ne se substituent pas complètement à l'Espérance humaine, mais il l'oriente.

Le défi du troisième millénaire ne concerne donc pas, à proprement parler, les rapports entre le monde scientifique-technologique et le monde de la foi mais la capacité de l'un et de l'autre à converger vers un même lieu : le monde de l'homme.

2.3 Liberté et politique

Au-delà du défi technologique, notre époque a accepté de relever le défi de la Liberté dans le domaine politique. Une fois révolu le temps des totalitarismes, qui ont coûté la vie à des millions de gens, les hommes ont cru que les libertés démocratiques allaient satisfaire tous leurs espoirs. Mais ils se sont vite aperçus que la liberté n'était pas synonyme d'Espérance. Ils ont découvert que la liberté pouvait être récupérée et détournée. C'était l'époque de la guerre froide et de la « paix froide », pourrait-on dire, qui a fait renaître des haines profondes.

Même si l'Espérance a partie liée avec la liberté, dont elle se nourrit, elle doit donc aller au-delà pour se fixer dans l'éternel, et non dans l'éphémère. Or nous vivons dans une culture qui exalte aujourd'hui encore l'éphémère qui nous assujettit, pour nous éloigner de ce qui fait la grandeur de l'homme : la pensée. La civilisation des images donne aux individus l'illusion de réfléchir mais, en réalité, elle ne leur propose que des slogans artificiels à répéter.

C'est dans un tel contexte que Japon s'ouvre à l'Eglise catholique qui peut offrir sa contribution à l'édification d'une civilisation de l'Amour fondée sur la Vérité et la Liberté auxquelles tous les hommes aspirent. Vérité qui unit l'homme à la vie et qui le rend libre. D'autre part, l'Eglise contribue aussi à construire la paix par la proclamation et par l'exigence du respect de tous les droits de l'homme.

2.4 La liberté des croyants

A mon avis, la liberté s'épanouit finalement dans la Foi, qui est toujours menacée aujourd'hui par l'oubli de la transcendance et le refus du surnaturel. Ce n'est pas parce que nous assistons actuellement à une renaissance et à la croissance spectaculaire de certaines manifestations du sentiment religieux qu'il faudrait conclure à un réel progrès spirituel. En ce début de troisième millénaire, le défi pour la foi est de rester ce qu'elle est : étrangère au fanatisme comme à l'indifférence.

La foi n'est pas un saut dans la nuit. Grâce au Christ, en effet, le chemin est déjà tracé et nous en connaissons les étapes. Qui veut vivre doit mourir et qui veut accéder à la gloire doit porter sa Croix. Grâce à Jésus-Christ, la vie est possible à quiconque veut l'imiter, car en lui s'est manifestée « la plénitude de la grâce et de la vérité ».

La Liberté s'épanouit aussi dans l'Espérance, dans l'avenir que promet le christianisme, dans le bonheur que nous offre le Christ et aussi dans la Charité. Le Pape Paul VI n'a-t-il pas dit qu'il fallait construire la civilisation de l'Amour ?

En définitive, le Christ est la réponse à tous les défis de notre temps. L'Eglise a toujours agi à l'exemple du Christ qui, dans sa miséricorde infinie, a répandu le sang et l'eau, dans un amour infini.

2.5 La liberté du martyr : l'exemple de Nagasaki

Le martyr est le paradigme et l'accomplissement du témoignage chrétien. C'est pourquoi le martyr contredit la logique du monde, parce que les martyrs ont répondu à la peur de la mort par un amour inconditionnel pour elle. Les martyrs ne craignent pas la mort, parce que leur vie c'est le Christ ressuscité, le Christ qui a vaincu la mort et le péché.

On ne peut rappeler l'histoire du christianisme au Japon, bien connue de vous tous, habitants de Nagasaki, mais je voudrais aussi rendre hommage à l'œuvre du romancier catholiques contemporain, Shusaku ENDO dans son grand et beau roman « *Silence (Chinmoku)* ».

En effet le martyr est un témoin que l'on veut éliminer. Mais dans la logique de la croix, l'élimination accentue la puissance du témoignage et l'expression de la charité. Un martyr chrétien est vraiment l'icône du cœur du Christ, qui, alors qu'il est transpercé, se dépasse dans la charité du pardon et du don de la vie. Le martyr devient alors témoin, non seulement de l'amour du Christ, mais de la surabondance de cet amour dans une surabondance de charité qui dépasse les limites de l'amour et de la haine.

Le martyr c'est la vie du chrétien, la nature du chrétien, peu importe si ce témoignage est exprimé tacitement dans le quotidien d'une vie de famille, dans un monastère ou s'il résonne au milieu du monde. Peu importe s'il s'exprime par des gestes quotidiens ou des gestes extraordinaires comme le sang versé. La nature du martyr n'est pas dans sa modalité, mais dans le témoignage que le Christ est la réponse au désir de vie, de vérité, de justice, de bonheur du cœur humain. Le martyr est l'homme qui dit « moi » avec une vérité et une puissance telle qu'il le dit aussi pour les autres, car la vie que le martyr veut et accueille jusqu'à mourir pour elle, c'est Jésus-Christ, la plénitude de la vie véritable de tous les hommes.

Depuis plus de 2000 ans, la vie de l'Eglise se manifeste à travers des personnes, des lieux, des œuvres et des paroles, qui incarnent ce témoignage d'amour pour l'homme, par des martyrs donnant leur vie pour et par les autres.

A cet égard, par les martyrs de Nagasaki, le Japon a marqué d'une façon positive l'histoire de l'Eglise catholique. De plus, il sublime sa propre histoire en faisant classer les églises de Nagasaki au patrimoine mondial de l'UNESCO. De façon analogue, c'est aussi sur un site de martyr –ce de Pierre et des premiers chrétiens à Rome– que la Basilique de Saint Pierre de Rome a été construite. Ce site, fruit de l'art et de la beauté sublimée est également classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

Conclusion : la féconde collaboration entre culture japonaise et christianisme

Le christianisme peut et souhaite venir en aide au peuple japonais en contribuant à la protection, à la promotion et au développement de la culture japonaise et du patrimoine qui l'exprime.

Pour conserver cette « sensibilité », l'Eglise catholique propose une éducation, une formation culturelle qui ne se limite pas à la rationalité. Elle ne s'occupe pas de l'éducation et de la culture par prosélytisme, mais pour la promotion de l'homme et de la femme, y compris dans leur dimension religieuse. L'Eglise souhaite former un type d'humanité qui soit « musical », qui maintienne cette sensibilité au Beau, au Vrai et au Bien, aux souffrances des autres et à la compassion. Elle désire offrir une

éducation chrétienne, parce qu'elle est convaincue que le Christ offre des horizons au-delà des intérêts limités de l'économie ou de la production matérielle ; que le Christ offre une vision d'une humanité qui conduit la personne au-delà de soi-même parce qu'elle se préoccupe des autres ; que le Christ apporte une sagesse qui est profondément humaine et à laquelle le peuple japonais est traditionnellement et profondément sensible.

Merci de m'avoir donné l'honneur de voir comment la grande culture de votre pays contribue à « cultiver » la personne humaine dans son intégralité, où corps et âmes ne font qu'un parce que vous marchez avec une vitesse humaine juste, parce que c'est la manière de l'amour de Dieu et du prochain. J'espère avoir ainsi pu apporter une contribution qui soutient la sensibilité « musicale » et religieuse qui vous est propre, afin de la partager avec le monde entier comme une sagesse, une culture et une forme de vie.